



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER GÉNÉRAL LECLERC

JEUDI 8 OCTOBRE 2026

Le Jeudi 8 Octobre 2026 à 18h30, les Conseillers du quartier Général Leclerc se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville.

Présents :

Élu : Léopold-Claude SANOGO, Adjoint délégué du quartier Général Leclerc

Conseillers de quartier :

Christiane BIETTE, Constance BILLIET, Laurent CACHEUX, Adhémar de JOIGNY, Anne-Julie DELORME-EBMEYER, Albérick DER BOGHOSSIAN, Aude FOUILLADE, Michel GALIBERT, Céline HECQUET, Jacqueline LE FLAHEC, François LINDET, Laurent LYON, Clémentine MONPERRUS, Pierre ROBIN, Stéphane RODIN-LE HUNG,

Absents excusés : Alexandra MERINO, Frédérica SIBRE, Virginie LE ROMAIN

Absents : Salem GAMAR

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Rappel renouvellement des Conseils de quartier
- b. Séparateurs vélos dans les rues : les Conseillers de quartier y sont-ils favorables ?

2. Points relatifs au quartier Général Leclerc

- a. Circulation-Stationnement
- b. Voirie - Environnement
- c. Enfance – Vie scolaire
- d. Culture
- e. Divers

3. Questions / Réponses

4. Clôture de la réunion

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH remercie les Conseillers de quartier de leur présence et introduit la séance.

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Rappel renouvellement des Conseils de quartier

Votre mandat de Conseiller de quartier prendra fin le 31 décembre prochain.

Pour les Conseillers de quartier qui souhaitent se représenter, un nouvel appel à candidatures aura donc lieu du 1^{er} au 31 décembre. Il vous suffira de vous connecter sur la Plateforme participative de la Ville <https://pensonsensemble.levallois.fr/>, de remplir le formulaire et d'y déposer :

- . une lettre de motivation
- . une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- . un justificatif de domicile

Il est absolument nécessaire de résider dans le quartier duquel vous postulez.

La première réunion pour ces nouveaux Conseillers de quartier se tiendra en février-mars 2027.

b. Séparateurs vélos dans les rues : les Conseillers de quartier y sont-ils favorables ?

➔ Vote des Conseillers de quartier à main levée

Avant de procéder au vote, je souhaite vous informer qu'à l'événement *Eco-village* du 12 septembre dernier dans les jardins de l'Hôtel de Ville, un questionnaire portant sur les séparateurs vélo a été proposé au public sur le stand de la Police municipale. Une urne était mise à disposition afin de recueillir les réponses.

Cette démarche fait suite à la demande de Madame le Maire visant à recueillir l'avis du public sur les séparateurs vélo à Levallois.

Je vais maintenant vous donner les résultats du questionnaire.

Les Levalloisiens sont-ils favorables ?

. Au total, 38 personnes ont rempli et déposé le questionnaire. Parmi les répondants, seuls 42,1% déclarent pratiquer le vélo (dont 7,9% occasionnellement et 34,2% régulièrement).

. L'adhésion au principe des séparateurs est largement majoritaire : 76,4% des répondants se déclarent favorables à leur mise en place, dont 63,2% "tout à fait favorables", et 13,2% "plutôt favorables".

À l'inverse, 18,4% se déclarent "défavorables" et 5,3% "sans avis".

Plusieurs enseignements ressortent des réponses recueillies :

. Le soutien au principe des séparateurs est majoritaire et transversal : 76,4% des répondants y sont favorables, y compris parmi les non-cyclistes.

. Le choix du matériau et de la hauteur constitue un point de discussion récurrent.

. La configuration des rues étroites de Levallois est régulièrement évoquée. Plusieurs répondants préconisent ainsi des dispositifs légers et adaptés à la configuration des voies, tels que de la peinture ou des plots bas, plutôt qu'un dispositif plus massif de type béton.

Les mesures comportementales sont perçues comme complémentaires aux séparateurs physiques ? La maîtrise de la vitesse, la gestion des livraisons ainsi que les actions de sensibilisation et, le cas échéant, de verbalisation sont citées comme des leviers complémentaires nécessaires.

Signalements - Questions/réponses :

- Une Conseillère de quartier indique qu'en tant que cycliste, ce qui est extrêmement dangereux c'est lorsqu'il y a des séparateurs de vélo et une cabine de chantier.

Elle suggère que la Ville se rapproche de l'Association "Paris en selle", ils ont de bons avis car ont établi beaucoup d'études.

- *Le point majeur : que l'on soit en vélo ou en voiture, le comportement des usagers est effrayant, l'incivisme... la répression est indispensable !*
- *Est-il possible d'apposer un panneau à l'entrée de la ville : "Attention, les vélos ne sont pas admis en contresens" ?*

Non car dans ce cas précis, c'est le Code de la route qui s'applique !

- *Rue Marius-Aufan, il y a des séparateurs de vélo et des voitures y stationnent quand même ! Il est également arrivé que des personnes soient tombées à cause de ces séparateurs. Ne serait-il pas plus simple d'avoir un marquage !*

Nous allons maintenant procéder au vote à main levée :

- Avis favorable : 10
- Avis défavorable : 5

2. Points relatifs au quartier Général Leclerc

a. Circulation – Stationnement

- *Proposition : on nous a dit que dans le **parking situé sous le marché Henri Barbusse**, il y avait un étage réservé aux commerçants du marché avec un monte-charge. À ce jour, les camions continuent à se garer en surface. Peut-on les informer de nouveau ?*

Le Parking du Marché est accessible aux véhicules des commerçants exerçant au sein du marché, sous réserve du respect de la **hauteur maximale autorisée à l'entrée de l'ouvrage, fixée à 2,10 mètres**.

Très concrètement :

- 6 places ont été réservées aux commerçants abonnés du marché Henri-Barbusse.
- La gestion de ces abonnements a été confiée au groupe Dadoun, en lien avec Levaparc.
- À ce jour, seuls 3 abonnements ont été souscrits sur les 6 emplacements disponibles pour les véhicules utilitaires des commerçants.

Cette faible occupation, ainsi que l'usage limité du monte-charge et du quai de déchargement pourtant aménagés pour répondre aux besoins exprimés lors de la conception du marché, s'expliquent principalement par trois facteurs :

- La hauteur maximale d'accès au parking (2,10 m), qui ne permet pas l'entrée d'une partie des véhicules professionnels des commerçants, dont plusieurs dépassent ce gabarit.
- Le coût de l'abonnement, fixé à 250 € HT par mois, considéré comme élevé par certains marchands.
- La distance entre le monte-charge et certains emplacements dans la halle, qui peut constituer une contrainte logistique pour le transport des marchandises.

Afin de faciliter le stationnement en surface des commerçants dont les véhicules ne peuvent accéder au parking, la Ville délivre gratuitement un macaron de stationnement professionnel. Celui-ci permet :

- L'accès aux zones de déballe et de remballe à proximité immédiate du marché avant 8h et après 12h.
- La gratuité du stationnement sur les places payantes de la ville les jours de marché (hors emplacements "arrêt minute" et zones de livraison (sauf le dimanche)).
- La gratuité du stationnement des camions et utilitaires sur la zone de livraison dédiée rue Anatole-France lorsqu'ils y accèdent avant 9h.

Ces facilités expliquent également que de nombreux commerçants privilégient aujourd'hui le stationnement en surface plutôt que l'utilisation du parking souterrain.

En conséquence, les services étudient comment mieux favoriser le stationnement souterrain mais pas si évident que ça.

- *Un Conseiller de quartier rappelle que le bruit est très présent en surface... Pourquoi Dadoun n'impose pas aux commerçants l'utilisation de chariots ?*

Dadoun l'impose déjà. Néanmoins, nous avons bientôt la Commission des marchés et nous ne manquerons pas de faire un rappel à l'ordre.

- **Rue Trébois** : elle est bloquée en permanence par les livraisons du "Carrefour express" angle Trébois/Henri-Barbusse, on en parle depuis des années. Rien n'est fait et la Police Municipale ne passe jamais entre 12h et 15h.



Ce sujet a déjà été évoqué lors de la séance du mois de juin :

"Concernant la rue Trébois : lors de la végétalisation de la rue, il y a eu une un agrandissement du stationnement "Livraisons" pour Carrefour express. Très souvent, des automobiles sont garés sur ces places. Toutefois les camions continuent de s'arrêter en plein milieu de la rue sans se garer, même lorsque les places sont libres. Résultat : bouchons rues Trébois, Louis-Rouquier, Gabriel-Péri, Aristide-Briand, etc.

Depuis plusieurs années, ces problèmes sont récurrents. Des suggestions ont été faites mais pas de changement. La Police municipale n'intervient pas suffisamment.

C'est en effet un vrai problème, ce n'est pas lié à une incompétence mais à une problématique d'incivilité.

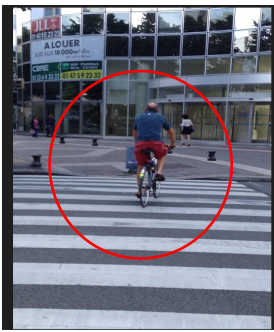
Nous avons écrit aux responsables de chez Carrefour pour leur faire part de la situation.

Nous pouvons vous confirmer que la Police municipale est très souvent présente.

Néanmoins, cette remarque a de nouveau été communiquée à la Police municipale qui va effectuer davantage de contrôle. Cela dit, si certains d'entre eux le remarquent, ne pas hésiter à appeler la Police municipale, joignable 7j/7, 24h/24."

Nous ne pouvons vous apporter que la même réponse. Simple précision sur la nécessité d'appeler la Police municipale : les agents interviennent systématiquement dès qu'ils sont appelés. Nous leur avons aussi fait remonter de notre côté, notamment pour qu'au CSU (Centre de Supervision Urbain), les agents aient une attention particulière sur ce point.

- *Priorité et sécurité des piétons sur les trottoirs : **les vélos et les trottinettes** roulent à contresens et sur les trottoirs et à vive allure... halte aux trottinettes, vélos et autres scooters sur les trottoirs. Surtout ne nous gênons pas... 4 exemples parmi des milliers :*



C'est un vrai sujet que nous prenons à bras le corps avec les moyens que nous avons. Nos agents de la Police municipale réalisent très fréquemment des opérations de contrôle pour mettre à mal ces mauvaises habitudes.

Entre avril et août, ce ne sont pas moins de 226 opérations qui ont eu lieu, menant à 356 verbalisations.

Ils vont continuer à en effectuer, à verbaliser, et espérons qu'à force de prendre des amendes, les gens finiront par se discipliner parce qu'il est vrai que ces comportements sont excessivement dangereux.

b. Voirie – Environnement

- *Priorité et sécurité des piétons sur les trottoirs : halte aux **terrasses envahissantes** qui occupent la majorité de l'espace trottoir.*



Dans le cadre de leur activité, les commerces peuvent obtenir un droit de terrasse. De fait, ils occupent parfois davantage d'espace que ce qui est autorisé.

La Police municipale, via sa toute nouvelle brigade de proximité, a été chargée de vérifier que les commerçants respectent bien les linéaires autorisés.

Signalements - Questions/réponses :

- *Cela devient vraiment très compliqué avec les terrasses, exemple : celle du Balto rue Voltaire, où il est impossible de circuler à deux de front, et devons attendre que la personne en face passe pour enfin passer à son tour.*
- *La Pizzeria rue Louis-Rouquier, après Anatole-France, il y a régulièrement une rangée de tables et de chaises + les arceaux : il est donc impossible de circuler, ils occupent les 2/3 de l'espace.*
- *Il arrive parfois qu'un restaurant a une terrasse correctement installée et qu'occasionnellement, elle s'agrandit, ex : Le Boléro angle rue Gabriel-Péri/Aristide-Briand, où il y a un excès de jeunes le soir, et que l'on n'arrive plus du tout à circuler et devons les contourner. C'est même dangereux, car parfois, ces jeunes débordent sur la rue.*

Nous pouvons vous confirmer qu'après vérification, les linéaires des terrasses sont bien respectés ; mais sachez que la Brigade de proximité de la Police municipale fait des contrôles très réguliers dans le quartier.

- *Est-il normal qu'un restaurant ferme et range sa terrasse à 2h du matin ? N'était-ce pas accordé jusqu'à minuit ? Il s'agit du Bistroquet, situé angle rues Trébois/Louis-Rouquier. Ce qui provoque énormément de nuisances !*

De fait, la Ville impose une fermeture des terrasses à minuit, et une fermeture des restaurants à 2h.

Après avoir pris contact avec le gérant, ce dernier a admis ne pas avoir pris l'habitude de rentrer sa terrasse à minuit, bien qu'elle soit effectivement fermée, et veillera désormais à ce que ce soit fait.

Là aussi, nous avons demandé à la Police municipale de passer régulièrement pour effectuer des contrôles.

- *Lorsqu'il y a un changement de gérance ou de propriétaire, est-ce que quelqu'un de la mairie lui indique les règles ?*

Oui tout à fait, dès que la demande est enregistrée, les informations sur les autorisations sont données.

- *Bravo et merci pour les ralentisseurs installés devant la crèche La Cigale rue du Président Wilson. Serait-il possible de **rajouter un panneau signalant une sortie d'école / passage d'enfants** pour que les automobilistes soient encore plus vigilants ?*

Pour le panneau, cela était déjà prévu dans le cadre de l'aménagement pour les deux ralentisseurs.

(pour information, il y a déjà un panneau "dos d'âne", un panneau "passage piétons", et un panneau de limitation "30 km/h").

- *Les travaux de réfections et de modifications du **parvis de l'hôtel de ville** envisagés pour l'été prochain sont-ils validés, et si oui, le projet est-il visible ?*

Tout n'est pas encore acté, donc impossible à ce stade de vous donner des éléments, et ce pas avant 2027, sinon que le parvis sera bien refait.

- *Est-il prévu dans le futur aménagement, une réduction de l'intensité des éclairages des jardins de la Mairie durant la nuit ?*

La définition complète de l'éclairage du parvis n'est pas encore figée.

Néanmoins, il y aura à minima une réduction, voire une extinction de l'éclairage (lorsque le parvis est fermé) à l'image de ce qui se fait déjà dans les parcs de la ville.

- *Les nouveaux travaux d'aménagements de la rue Carnot à hauteur du marché sont très bien, ils améliorent la circulation des piétons et ajoutent de la verdure. Est-il prévu plus tard un autre aménagement de ce type dans notre quartier ?*

M. Sanogoh indique qu'un certain nombre d'aménagements et de verdissements auront à nouveau lieu dans l'année qui vient. Néanmoins, il n'est pas encore possible d'indiquer précisément où. En effet, cela dépend des réunions d'arbitrage budgétaire qui ont lieu en ce moment.

Madame la Directrice Générale des Services intervient pour préciser que la ville est très urbanisée et dense, que nous végétalisons au mieux, partout où c'est possible, mais il faut bien avoir conscience du coût non négligeable que cela représente, car il faut, après avoir planté, reprendre la voirie, installer l'arrosage automatique, etc.

- *La création d'un parc est-elle prévue ?*

Oui, tout à fait, ce parc est prévu du côté de la gare, plus une extension du square Baudin.

- *Demandons des **chantiers protégés** pour limiter les nuisances : le chantier place du Général Leclerc n'a aucune protection : bruit, poussière, etc. L'énorme chantier Hutchinson, sur 3 rues, Marius-Aufan, Aristide-Briand et Danton : zéro protection pour un chantier qui va durer 3 ans ! Pour moi, le seul chantier de Levallois vraiment protégé est celui de l'école primaire Danton où des bâches ont été placées tout autour du chantier (sur les rues Marius-Aufan, Bara et Danton).*

Pour le chantier place du Général Leclerc, nous n'avons reçu aucune plainte relative à la tenue du chantier ou à d'éventuelles nuisances. Seuls les horaires non respectés ont été signalés.

Dès que ce genre de problème est signalé, nos équipes vont sur place pour contrôler et si la nuisance est constatée, rappellent à l'ordre les responsables du chantier et les mettent en demeure de se conformer à la réglementation.

Pour HUTCHINSON, il s'agit d'une destruction totale de l'existant où des bâches ne peuvent pas être installées. Dans certains cas, les poussières sont contenues grâce à un tapis de protection et par des brumisateurs disposés soit au sol soit sur la pince de la pelleteuse.

Un rappel a été effectué auprès de l'entreprise par mail. Hormis les passages piétons, aucun désordre particulier n'a été constaté sur le chantier. Une confusion a pu être faite avec les travaux d'éclairage situés en face.



. Photo 1 : chantier bien protégé (bâches) école rue Bara

. Photos 2 et 3 : chantiers pas du tout protégés, place du Général Leclerc et à droite Hutchinson (ici rue Marius-Aufan)

Signalements :

- *Le chantier à l'entrée de Levallois rue Jacques-Ibert (carré Champerret), il y a un dépôt de palissades avec un passage impossible.*

Un point a été fait avec notre bailleur concernant les barrières en place, ainsi que la possibilité de mettre en œuvre un passage en lisses afin de sécuriser davantage le cheminement piéton. Ils interviennent pour remettre en état le domaine public libéré par les travaux du chantier du bâtiment.

- *Le chantier angle rues Carnot/Aristide-Briand, il y a souvent les séparatifs de chantier qui tombent.*

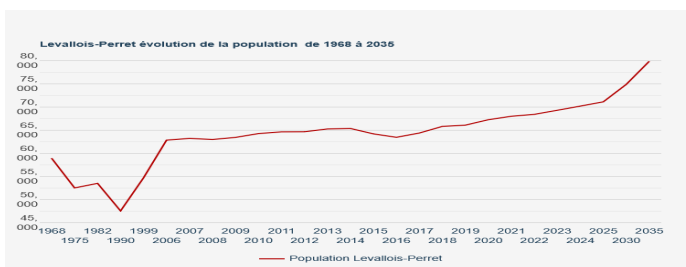
Un constat photo a été établi et transmis par mail à l'entreprise, afin qu'elle intervienne rapidement. Il n'y avait malheureusement pas de responsable sur le site.

- *Le chantier de l'école primaire Anatole-France est entièrement recouvert de bâches, ce qui est vraiment très bien !*

En effet, ce chantier est géré par la Ville, il est donc plus aisé pour nous d'en assurer une véritable exemplarité en termes de tenue.

- *Levallois toujours plus d'habitants – la densité augmente, plus de béton. Un quasi doublement entre 1985 et 2035*

Nous sommes en 2026 et pas encore en 2035. Ce qui est rassurant car ce n'est pas dans les plans de Madame le Maire de densifier davantage Levallois. Elle désire au contraire stabiliser la population.



Nous sommes à environ 68 000 habitants. La population a eu tendance à monter, mais là elle se stabilise dorénavant, et a priori nous ne dépasserons pas les 70 000 habitants.

- *Est-il possible d'instaurer un **planning pour des travaux** coordonnés ? Des travaux se font et se défont parfois dans la même semaine.*

Dans la mesure du possible, nous essayons de grouper l'ensemble des travaux de voirie sur la même tranche mais ce n'est parfois pas possible, notamment dès qu'il s'agit de mise en place ou de rénovation de réseaux souterrains qui demandent donc des interventions à des moments différents.

Néanmoins, si cela peut vous rassurer, ce ne sont jamais les mêmes travaux qui ont lieu, même si c'est au même endroit.

- À l'heure où tout le monde trie ses déchets, certaines entreprises de Levallois n'auraient toujours pas de **bacs à tri**, ou ne trieraient pas car les bacs ne sont pas proposés ce qui interpelle leurs salariés. ex : "Alexion Pharma" rue Anatole-France. Est-ce qu'une campagne de sensibilisation auprès des entreprises peut être menée ?

La Ville propose aux entreprises un contrat de collecte dédié ; ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes...
Le détail figure au règlement de collecte.

Les entreprises n'ont pas l'obligation de s'y soumettre.

A titre d'exemple, So Ouest passe par un autre prestataire, raison pour laquelle il arrive que Madame le Maire soit saisie de plaintes relatives aux horaires de passage de ces bennes ne respectant pas notre règlement de collecte.

À date 300 entreprises bénéficient de ce service.

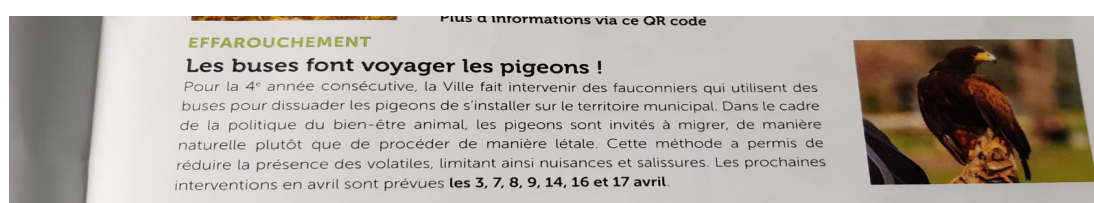
Par ailleurs, la dotation de *Alexion Pharma* est de 2 bacs jaunes (360 litres), 5 bacs noirs OM (770 litres) et 1 bac vert (240 litres).

Les entreprises connaissent donc ces possibilités. Néanmoins, une fois que tout cela est à leur disposition, nous ne sommes pas dans leur bureau à les tenir par la main pour qu'ils trient leurs déchets. À chacun de se responsabiliser et on ne peut pas tout attendre de la Ville.

- *Encore énormément voire plus de **pigeons** cette année. Plusieurs voisins ont eu des nids avec des oeufs sur leur terrasse (l'une d'elle a même remis un nid à la Planchette...). Quelles mesures peuvent être prises ? Il y a quelques années, ce sujet a été évoqué en Conseil de quartier. La Mairie a fait un test avec un fauconnier, hélas cela ne s'est pas avéré concluant. Peut-être qu'un seul fauconnier n'était pas suffisant.*

Non le sujet n'était pas le nombre de fauconniers mais l'inefficacité. Les autres villes qui en usaient en sont revenues également (ex Suresnes).

En revanche nous avons un pigeonnier contraceptif qui fonctionne plutôt bien.



c. Enfance – Vie scolaire

- *Compte tenu des **fortes chaleurs** qui vont avoir tendance à s'installer ces prochaines années, pouvez-vous svp nous communiquer votre plan de déploiements de climatiseurs dans les écoles et centres de loisirs de la ville ?*

Nous pouvons confirmer qu'un grand plan de climatisation est en train d'être mis en place.

Néanmoins, à nouveau, réunions d'arbitrage budgétaire en cours, c'est pourquoi nous ne pouvons pas vous communiquer où, quand et à quelle vitesse cela sera mis en place.

Néanmoins, soyez rassurés, c'est une priorité de Madame le Maire, donc la Ville s'en occupe pour ne pas que les enfants revivent le même été que cette année.

- **Rentrée scolaire** : nous avons de nouveau des documents de rentrée au format papier à remplir (ex : école Jean de la Fontaine) alors qu'en 2025, un virage numérique avait été amorcé à la suite de notre demande.

Concernant la Ville, nous avons désormais dématérialisé l'ensemble des documents administratifs à compléter par les familles. La fiche numérique est utilisée pour les inscriptions et démarches relatives à :

- la restauration scolaire
- les centres de loisirs
- les classes de découverte
- les études dirigées
- les centres de vacances
- La Ruche

En revanche, les écoles et l'Éducation Nationale ne sont pas encore en mesure de dématérialiser l'ensemble de leurs documents.

Afin d'accompagner cette évolution, la Ville a pris l'initiative de soutenir les établissements scolaires dans cette démarche. C'est dans ce cadre qu'une convention a été signée avec la Direction Régionale Académique afin de déployer dans les écoles de la commune des ENT (Environnements Numériques de Travail).

Ces outils sont actuellement en cours de déploiement et permettront notamment de dématérialiser de nombreux documents et échanges entre les écoles et les familles.

Dans cette même logique de modernisation, les élections des représentants des parents d'élèves (RPE) se dérouleront, pour la première fois cette année, exclusivement en ligne.

- **Communication par mail de la Ville.** Impression que nous recevons tous les mails quelles que soient nos problématiques individuelles. ex : mails liés à l'âge de nos enfants. À un moment opportun, la Ville a proposé de les accompagner pour le brevet des collèges, 5 ans après ces mails avec cette thématique n'est plus d'actualité. Idem la maison de l'enfance etc... Possible de qualifier un peu la cible pour éviter d'encombrer inutilement nos boîtes mails ?

Concernant les informations générales adressées aux familles (newsletter, informations pratiques, actualités des services, etc.), nous sommes assez surpris, car nous procédons systématiquement à la mise à jour des coordonnées des familles à chaque rentrée scolaire. Nos fichiers de diffusion sont ainsi entièrement réinitialisés au début du mois de septembre.

Nous veillons également à actualiser régulièrement nos bases de données afin de garantir la bonne diffusion de nos communications.

La plupart de nos courriels concernent les enfants d'âge maternel et élémentaire, et s'adressent donc principalement à ces familles.

Néanmoins, il nous arrive d'envoyer certaines informations à l'ensemble des familles ayant des enfants scolarisés, de la maternelle au lycée, lorsque nous estimons que le contenu est susceptible de les intéresser.

d. Culture

- **Conservatoire** : il n'existe pas de vrai wifi accessible depuis partout dans le bâtiment (notamment au -1 au niveau du café). Serait-il svp possible d'en ajouter un ?

Cette problématique est bien identifiée et devra faire l'objet, dans les années à venir, d'un travail coordonné entre la Direction des Bâtiments municipaux et la Direction des Services d'information, afin d'étudier les solutions techniques les plus adaptées et les conditions de leur déploiement.

- **Médiathèque :**

- *Prévoir une boîte aux lettres pour pouvoir déposer les livres à la médiathèque Albert Camus (en sus de Gustave Eiffel déjà disponible).*

Il existe déjà une boîte à livres pour la médiathèque Albert Camus, mais elle est située rue Clément-Bayard et non en façade sur l'avenue de l'Europe (cf photo).



- *Pourrait-il être envisagé un guichet (au sein de la mairie par exemple) pour permettre la mise à disposition de livres réservés sur le site internet de la médiathèque, qui seraient par exemple à retirer sous [5] jours avant d'être renvoyés à la médiathèque ? Ceci afin d'augmenter l'accès à la culture, le recours à la médiathèque et simplifier les démarches pour les habitants de Levallois vivant à distance des deux médiathèques (surtout Général Leclerc).*

Non car compliqué à mettre en place pour les équipes.

- *Y a-t-il une possibilité d'installer une boîte à livres sur le Parvis de l'Hôtel de Ville ?*

C'est une bonne idée, nous allons y réfléchir.

Divers

- Est-il possible d'installer une **table à langer** dans les toilettes du parc de la Planchette ?

Je vous confirme qu'une table à langer va être installée avant les vacances de la Toussaint.

- **Rappel de sujets non réglés**
- *Une conférence / explication de ENEDIS, toujours réclamée, les pannes se sont multipliées cet été.*

Nous sommes en train d'organiser cette rencontre avec ENEDIS et les 4 Conseils de quartier. Nous attendons leur retour et une date sera arrêtée après le renouvellement des Conseils de quartier.

- *Un plan d'action pour éradiquer les salons de massage et autres boutiques de blanchiment d'argent comme barber shops.*

Nous ne pouvons pas éradiquer les salons de massages et autres barber.

En effet, la liberté de commerce et donc pour un commerce de s'installer est garantie par la constitution. Nous ne pouvons donc pas faire n'importe quoi.

Néanmoins, la Ville vient d'adopter un périmètre de sauvegarde, qui permet d'être en amont de toute modification de commerce ; rien ne pourra passer sans en être informés. Cinq périmètres sont concernés : le cœur de ville, Jean-Jaurès jusqu'à la pointe, le côté Baudin qui monte jusqu'à Pompidou mais sans prendre la Place, et le côté Front-de-Seine vers Ernest-Cognacq.

- *Une vraie politique de répression des incivilités, surtout de la part des vélos, mais pas que (navette de Levallois) non-respect de la priorité et autres arrêts au stop.*

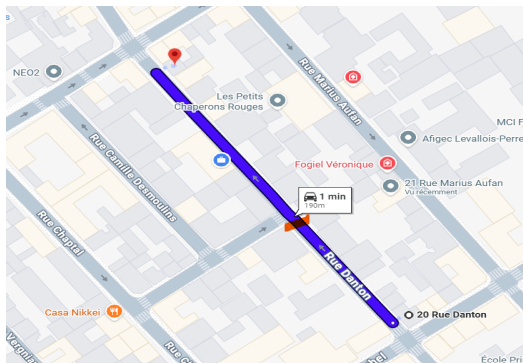
Nous avons effectivement un vrai sujet pour ce qui est des incivilités des cyclistes ou encore des trottinettes électriques, et comme je vous l'indiquais précédemment, nous le prenons là aussi, à bras le corps avec les moyens que nous avons.

Je vous confirme que des opérations de contrôle sont fréquemment réalisées par les agents de la Police municipale.

Je vous rappelle les chiffres : entre avril et août, ce ne sont pas moins de 226 opérations qui ont eu lieu, menant à 356 verbalisations.

Donc, OUI la Police municipale va poursuivre son action et continuer à verbaliser.

- *Une question importante et très concrète, demandée depuis des années : Un ralentisseur devant le 36 rue Danton, juste avant le croisement avec la rue Marceau (photo en PJ). Il y a 200m entre la rue Louise-Michel et le stop de la rue Louis-Rouquier, largement de quoi accélérer et rouler à 70 sans problème.*



Là encore, réunions budgétaires en cours donc ce qui est certain, c'est que de nouveaux ralentisseurs seront installés. L'arbitrage aura lieu pour les endroits où il s'agit de les placer.

- *En 2024, nous avons demandé à ce que l'Escale organise une journée de troc / vente de matériel entre ses adhérents. En effet, nous stockons et achetons beaucoup de matériel dont nous n'avons plus toujours l'usage (changement d'activité, autre gamme de matériel culturel, etc.). L'Escale avait accepté, mais à ce jour rien n'a été fait.*

Les matériels évoqués sont achetés par les élèves eux-mêmes à chaque rentrée culturelle de L'Escale. Il s'agit donc de biens privés dont les éventuelles cessions relèvent de transactions entre particuliers.

Cette situation est différente des ventes d'œuvres réalisées par les élèves dans le cadre des manifestations culturelles organisées par L'Escale (expositions de Noël, Levall'Art, etc.), qui s'inscrivent directement dans le projet culturel de l'établissement, et font l'objet d'un encadrement spécifique.

Afin de favoriser les échanges entre élèves tout en conservant un cadre adapté, une solution envisagée pour 2027 consisterait à installer dans le hall d'entrée, un panneau d'annonces permettant aux élèves de proposer directement entre eux des dons, échanges ou cessions de matériel artistique.

Ce dispositif ferait l'objet de règles de fonctionnement validées par la Direction afin de garantir la conformité des annonces, et de préserver la vocation culturelle de l'équipement. Il pourrait être expérimenté à titre de test durant une saison.

Une Conseillère de quartier indique qu'une personne qu'elle connaît a une Application qui permet ce genre d'échanges. Elle tient ses coordonnées à notre disposition.

3. Questions / Réponses

/

4. Prochaine séance : réunion Plénière Mercredi 2 décembre 2026

Monsieur Léopold-Claude SANOGOH clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallois.fr
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois

